



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION UCPA SPORTS LOISIRS
RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU
DISPOSITIF "SAVOIR ROULER A VELO"**

**DÉCISION N° DM-23-129
EN DATE DU 13 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4ème maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de mettre en œuvre le dispositif « *savoir rouler à vélo* » pour des élèves des écoles publiques ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association UCPA SPORTS LOISIRS, domiciliée 21-37 rue de Stalingrad 94741 Arcueil CEDEX, et représentée par Monsieur Julien RABET, directeur d'exploitation adjoint, de mettre en œuvre pour le compte de la ville de Vincennes le dispositif *Savoir rouler à vélo* au sein des écoles de la ville ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association UCPA SPORTS LOISIRS, domiciliée 21-37 rue de Stalingrad 94741 Arcueil CEDEX, et représentée par Monsieur Julien RABET, directeur d'exploitation adjoint, organisant la mise en place des différents ateliers et blocs composant le dispositif du *Savoir rouler à Vélo*, du 13 mars au 7 avril 2023, pour 7 classes, pour un montant total de 22 894 € TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230313-lmc1H10641H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/03/2023 Date de Publication : 13/03/2023
--